

Protection du patrimoine de l'Entreprise

Que vous soyez industriel, commerçant ou prestataire de service, nous sommes en mesure de vous accompagner avec efficacité dans la protection de votre projet professionnel en mettant à votre disposition des contrats spécialement ciblés pour votre type d'activité couvrant la gamme complète des protections dont vous avez besoin :

Avant l'exploitation : Tous Risques Chantiers suivie de l'assurance de la responsabilité civile décennale et Tous Risques Montage.

En exploitation : L'incendie, les explosions et divers risques annexes, les dégâts des eaux, le vol et les tentatives de vol (y compris pour les valeurs et transport de fonds) ainsi que votre responsabilité civile générale après livraison, et professionnelle pour les dommages causés aux tiers. Le bris des machines, les assurances spécifiques du matériel informatique et les pertes financières (pertes d'exploitation après incendie ou après bris de machines) etc.

De même, nous pourrions couvrir dans les meilleures conditions tous vos transports de marchandises à l'import ou à l'export, ainsi que vos crédits à l'export.

Vous pouvez aussi opter pour la solution moderne des contrats de type multirisques qui regroupent deux ou plus parmi ces garanties. C'est le cas de **PROTECT PLUS**, un contrat multirisques dédié aux artisans, commerçants et professions libérales ou de **OPTIMUM**, plus spécialement étudié pour les médecins, avocats et tous les prestataires de services.

Pour les entreprises, nous disposons de **PLURALIS**, le contrat multirisques Entreprises modulable et pouvant s'adapter aux spécificités de toute Entreprise quelle que soit sa taille, sa branche d'activité ou sa localisation.